

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 22
Représentés 1
Votants : 23

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, COUDERC VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, MOULIN René, ISOUARD Martine, BABEL Virginie, BOUNOIR Claudine, CERNICCHIARO Jessica, CURNIER Serge, FEUILLET Solange, GANDON Sophie, GUICHARD Jérôme, JARILLOT Emilie, LATY AUBERT Mireille, MARINARI Michel, PEIRONE Laurent, PHILIPPE Marie-José, RICHARD Christian, RIEUX ARNAUD Marc, TARDIEU Marc, TURLUR MESTRE Magali, VOULAND Bruno.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Monsieur INNOCENTI Dominique.

POUVOIRS : Monsieur INNOCENTI Dominique a donné pouvoir à Monsieur LEPIAN Jean-Louis.

SECRETAIRE : Madame CERNICCHIARO Jessica.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30.

Madame CERNICCHIARO Jessica est désignée comme secrétaire de séance.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil d'ajouter une délibération ne figurant pas sur les convocations :

Secours à un agent en difficulté

Délibération n°112/2014 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2014
Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°113/2014 : Autorisation de négocier un terrain lieudit Maunoyer Nord

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Lors des Conseils du 2 juin et du 20 juin vous avez autorisé le Maire à négocier deux terrains en cours de division pour respectivement :

- une superficie d'environ 560 m² cadastré section AX n°16, 281, pour un prix maximal de 117 000 €
- et d'une superficie de 432 m², pour un prix maximal de 105 000 €.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à négocier la troisième parcelle de ce terrain en cours de division pour une superficie d'environ 587 m² cadastré section AX n°16, 281, pour une somme maximale de 85 000 euros.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°114/2014 : Secours à un agent en difficulté

Rapporteur : Jocelyne VALLET

Un agent titulaire de la collectivité ayant des difficultés financières et passagères, il est opportun de lui venir en aide ponctuellement.

La somme nécessaire au règlement d'arriérés de factures EDF et d'impôts est de 1000 euros.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à consentir un secours d'un montant total de 1000 euros à un agent titulaire de la collectivité, remboursable sur 20 mensualités de 50 euros prélevées sur son traitement.

Cette aide fera l'objet d'une convention écrite entre Monsieur le Maire et l'agent concerné.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Distribution des colis aux anciens

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance
Jessica CERNICCHIARO

